

PACS, LE MARIAGE FLEXIBLE

LEXIQUE

Le PACS / Se pacser / Se dépacser

« Après deux ans de vie commune, Arnaud et Nadège ont décidé de **se pacser**. »

Le **PA**cte Civil de Solidarité (PACS) est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été voté en 1999 en France sous le gouvernement Jospin, essentiellement pour permettre aux couples homosexuels d'officialiser leur union.

Plusieurs mots sont nés peu de temps après la création du PACS :

Se pacser : se lier avec quelqu'un par un pacte civil de solidarité.

Se dépacser : rompre le PACS, l'annuler.

Dissoudre un PACS / La dissolution d'un PACS

« Vous allez dissoudre votre **PACS** dans quelques mois ? »

Cela signifie annuler le PACS, casser le PACS.

Cette expression s'utilise également pour le mariage. Quand un divorce est prononcé, cela signifie que le mariage est dissous.

Se fiancer / Les fiançailles

« Il va durer très peu de temps, comme les **fiançailles**. »

Autrefois, un an avant le mariage, on célébrait les **fiançailles** : c'était une première étape dans l'union et l'occasion d'une première rencontre entre les deux familles. En France, il est de plus en plus rare de **se fiancer**.

Tenir

« Le couple n'a pas **tenu** »

Le couple n'a pas su résister aux problèmes rencontrés et ils se sont séparés. La relation de couple n'a pas duré, elle n'a pas **tenu**.

Une rupture

« Le couple n'a pas tenu mais **la rupture** a été plus facile à gérer. »

On parle ici de la séparation entre Annie et son partenaire. Quand une relation est cassée, on parle de séparation ou de **rupture**.

Une mutation

« Et vous vous êtes **dépacsés** dès que vous avez obtenu votre **mutation** ? »

Lorsque les enseignants réussissent le concours d'enseignant, le Ministère de l'Éducation Nationale les affecte dans un établissement scolaire ; quand ils veulent changer de région ou de poste, ils font une demande de **mutation**. Ce système de **mutation** concerne l'ensemble des fonctionnaires.

Un mariage blanc / Un mariage de complaisance

« Contrairement aux **mariages blancs**, les PACS de complaisance ne sont pas punis par la loi. »

Un **mariage blanc** ou **mariage de complaisance** est un mariage contracté sans l'intention des deux époux de vivre ensemble. Les mariages blancs, interdits par la loi, sont contractés dans un but (ou intérêt) précis de l'une des deux personnes : pour obtenir une mutation, une nationalité, etc. Dans le reportage, Éric n'a en fait jamais vécu avec l'amie avec laquelle il s'est pacsé.

CULTURE/SOCIÉTÉ

Pour en savoir plus sur le PACS : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144>